



Bulletin municipal

#72

Maligny

Décembre
2023



Actualités

État Civil 2023
Résumés des conseils
municipaux ...

Retour sur...

Vœux de la municipalité
Noël des enfants 2022 ...

Maligny en fête

Fête des voisins
Festival du Chablisien
Festivités du 14 Juillet ...

Sommaire . . .

- 3** Le mot du Maire
- 4** Etat Civil 2023
- 5** Résumés des conseils municipaux
- 14** Noël des enfants 2022
- 15** Vœux de la municipalité
- 16** Saint-Vincent de MALIGNY
- 17** 1^{er} anniversaire de Ho Fée Maison
- 17** Morbiflette des pompiers
- 18** Souvenir des déportés
- 18** Commémoration du 8 Mai 1945
- 19** Fête des voisins
- 20** Les élèves de CM2 font de la radio
- 21** Futurs collégiens
- 21** Festival du Chablisien
- 22** Festivités du 14 juillet
- 22** Soirée bourru
- 23** Marathon de Chablis
- 24** Repas des aînés
- 25** Commémoration du 11 Novembre
- 26** Beaujolais Nouveau
- 27** Sainte-Barbe
- 29** Chronique météo
- 34** Tennis de table de Varennes
- 35** Les Amis de l'École
- 36** Comité Malinéen pour la Mémoire
- 37** Tennis-Club
- 38** Commission voirie
- 40** Commission environnement
- 42** Calendrier des fêtes et cérémonies 2024

BULLETIN MUNICIPAL DE MALIGNY

Parution annuelle
Décembre 2023 - #72

Directeur de la publication :
Damien GAUTHIER

Photos : Ville de Maligny, freepik
Impression : ADN Vermenton

Mairie de Maligny
3A rue de Bourgogne
89800 Maligny
03 86 47 44 91

mairie.maligny@orange.fr
www.mairie-maligny-89.fr





Le mot ... du Maire

L'année 2023 vient de s'achever pour laisser place à 2024, et pour la deuxième fois, je suis honoré de m'adresser à vous au travers de ce bulletin municipal avant de pouvoir nous retrouver pour la cérémonie des vœux qui se tiendra le 26 janvier 2024.

C'est avec un immense plaisir que je partage avec vous les réalisations de la municipalité pour notre beau village au cours de cette année 2023, tout en remerciant chacun de vous pour son engagement, sa compréhension et sa résilience quotidienne qui nous permettent de pouvoir continuer à partager des moments collectifs.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des équipes qui, autour de nous, s'investissent sans relâche pour la bonne marche de notre jolie commune et de ses services.

Courant 2023, nous avons finalisé la rénovation des 2 courts de tennis qui se trouvent à l'entrée du village côté Ligny-Le-Châtel, ceux-ci ont été

inaugurés le 18 octobre 2023. A présent nous continuons nos réflexions sur les autres projets à venir (Maison Brovadan, City-stade, Entrepôt Lamblin, etc..) et continuons d'assurer les entretiens nécessaires sur la commune (voirie, trottoirs, etc...).

Tous ces projets nécessitent d'être étudiés en y associant les règlements de subvention pour leur permettre d'être financés par la commune, l'État et les différentes collectivités participantes, ce qui nous conduit à faire avancer prudemment les projets de notre cher village.

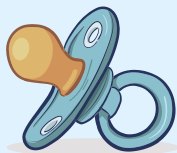
Enfin, en attendant de nous retrouver pour la cérémonie des vœux 2024, je vous souhaite, à toutes et à tous, bonne lecture du présent bulletin municipal, par lequel les associations, les membres du conseil municipal et moi-même vous apportons les informations sur la vie de la commune.

Votre Maire,
Damien Gauthier

Chères
Malinéennes,
chers
Malinéens,



État Civil 2023 ...



Aldhelm YVON MIGNON,
né le 16 février 2023

Elio FOURNIER,
né le 10 avril 2023

Lucas AFONSO DA CRUZ,
né le 15 avril 2023

Manoë GOMY NOËL,
né le 21 août 2023



**Gaëtan FILLEY et
Mélodie DA SILVA,**
mariés le 3 juin 2023



Josiane ALBERT
née SANSON,
décédée le 16 janvier 2023

Olivier CHAMBRION,
décédé le 3 avril 2023

Juana MANCHA,
décédée le 31 mai 2023

Serge TUPINIER,
décédé le 3 août 2023

René MELLO-GROSSO,
décédé le 30 octobre 2023



... Résumés des conseils municipaux

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022 (présents : D. GAUTHIER ; F. TURCIN ; O. SAVARY ; P. SODOYER ; X. RATTE ; S. SEGAULT ; E. SEGUINOT ; L. NOLET ; P. LAROCHE ; Y. VILLEDIEU ; pouvoir de B. DI-BLAS à L. NOLET ; pouvoir de L. DA SILVA PINHO à F. TURCIN ; pouvoir de B. ZAROS à S. SEGAULT ; absence de F. CHAMON et C. RAPOSO DO CARMO)

Régime indemnitaire : le conseil municipal a mis en place un régime indemnitaire dont peuvent bénéficier tous les membres du personnel de la commune, sous réserve de la tenue d'un entretien annuel d'évaluation et de son résultat.

Commission urbanisme : la révision du Plan Local d'Urbanisme ayant été décidée, les membres du conseil municipal mettent en place une commission qui est composée du Maire, de E. SEGUINOT, S. SEGAULT, O. SAVARY, P. SODOYER, B. DI-BLAS (suppléant) et F. TURCIN (suppléant).

Antenne SFR-BOUYGUES : les membres du conseil municipal se sont déclarés favorables à l'installation d'une antenne au château d'eau pour étendre l'offre de téléphonie mobile.

Questions et informations diverses : la société Yconik a organisé le 20 décembre 2022 une réunion d'information sur la fibre ; il y a eu un

goûter convivial le vendredi 16 décembre 2022 dans la cour de l'école ; le Noël des enfants aura lieu le mercredi 28 décembre 2022 ; les vœux de la municipalité auront lieu le 27 janvier 2023 ; la Saint Vincent de MALIGNY sera organisée le 28 janvier 2023 ; une réunion pour le calendrier des fêtes 2023 est prévue pour le 12 décembre 2022 ; les contrats d'assurance de la commune sont en cours de négociation ; des dépôts récurrents de déchets sont à déplorer malgré la présence de conteneurs ; un poteau incendie a été installé rue des Maisons Rouges ; la réfection des courts de tennis va débuter prochainement ; les contrats pour les copieurs de la Mairie et de l'école ont été renégociés ; des trous ont été creusés pour planter des arbres vers le calvaire, en bas de la rue des Plantes et à la plage ; Yannick VILLEDIEU a été nommé référent sécurité incendie ; un premier relevé de mesures a été effectué à la maison Brovadan par le

cabinet d'architectes retenu ; une procédure d'affichage pour les concessions échues ou à reprendre est en cours au cimetière ; des devis pour des travaux de voirie ont été demandés (plateaux surélevés à deux carrefours, réfection de trottoirs, plateforme de stationnement vers le cimetière...) ; le parcours du prochain Marathon de Chablis sera modifié ; une mutualisation des matériels et du personnel de la Communauté de Communes est à l'étude ; la prochaine Saint Vincent tournante sera organisée à FLEYS le 1^{er} week-end de février ; une réunion à laquelle a assisté le Maire a été organisée par la communauté de communes en présence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture sur différents thèmes (pouvoir de police du Maire, Plan de Prévention des Risques, subventions, bâtiments en péril) ; des devis pour des radars pédagogiques ont été demandés ; le règlement de voirie sera revu.

SÉANCE DU 2 MARS 2023 (présents : D. GAUTHIER ; F. TURCIN ; O. SAVARY ; X. RATTE ; E. SEGUINOT ; S. SEGAULT ; L. DA SILVA PINHO ; P. LAROCHE ; L. NOLET ; B. DI-BLAS ; pouvoir de P. SODOYER à F. TURCIN ; pouvoir de Y. VILLEDIEU à D. GAUTHIER ; pouvoir de B. ZAROS à S. SEGAULT ; absence de F. CHAMON et C. RAPOSO DO CARMO)

Révision du PLU : une annonce paraîtra prochainement dans le quotidien local pour prescrire la révision du PLU.

Demandes de subventions : les membres du conseil municipal autorisent le Maire à déposer des demandes de subventions au titre des amendes de police pour l'aménagement de deux carrefours et pour la pose de radars pédagogiques.

Convention avec la communauté de communes : le Maire est autorisé à signer une convention pour un groupement de commandes auprès de la 3CVT pour le curage des réseaux.

Création d'un emploi saisonnier : un emploi saisonnier est créé du lundi 3 avril au vendredi 29 septembre 2023.

Ligne de trésorerie : elle est reconduite pour la somme de 200 000 €.

Aliénation d'une partie du chemin rural n° 2 de Chablis à Vézannes au profit de la commune de Fontenay Près Chablis : cette procédure avait débuté mais n'a pas été menée à son terme, les membres du conseil municipal chargent le Maire de prendre contact avec un notaire pour finaliser cette opération.

Cimetière : suite à la campagne d'affichage au sein du cimetière, plusieurs concessions ont été renouvelées. La commission a, dans un 1er temps, identifié 15 concessions en état d'abandon dans le carré 1 de la partie ancienne, concessions qui pourront être reprises.

Groupement d'achat pour la fourniture de gaz pour la période 2025-2027 : les membres du conseil municipal décident d'adhérer à ce groupement d'achat par l'intermédiaire du SDEY.

Questions et informations diverses : les tarifs annuels de maintenance du monte charges et de l'ascenseur du Caveau seront revus à la hausse ; le Carnaval a rencontré un franc succès ; l'amicale des pompiers organise une soirée morbiflette le 18 mars ; une boule a été endommagée rue des Coteaux Fleuris : des

panneaux indicateurs des rues manquent (rue des Tilleuls, rue Notre Dame) ; un morceau d'enduit de l'église est tombé ; la pose d'un miroir d'agglomération est envisagée rue du Moulin ; l'entretien du chemin des Vignes a été réalisé ; suite à des travaux de grattage sur la RD91 (sortie du village côté Chablis) la commune pourra récupérer du fraiset ; des blocs de béton situés vers les courts de tennis sont à déplacer ; un programme délagage va être entrepris ; des incivilités notamment au château sont à déplorer ; des poubelles devraient être installées près des bancs ; le sujet de l'entretien des tombes de personnes mortes pour la France est évoqué ; les membres du conseil municipal confirment leur refus d'installer un abri vers l'école pour les parents qui attendent leurs enfants ; le stationnement anarchique aux abords de l'école est regretté.



SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 (présents : D. GAUTHIER ; F. TURCIN ; O. SAVARY ; P. SODOYER ; X. RATTE ; S. SEGAULT ; P. LAROCHE ; L. NOLET ; B. DI-BLAS ; B. ZAROS ; Y. VILLEDIEU ; pouvoir de E. SEGUINOT à Y. VILLEDIEU ; pouvoir de L. DA SILVA PINHO à F. TURCIN ; absence de F. CHAMON et de C. RAPOSO DO CARMO)

Vote du compte de gestion 2022 : il est adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
dépenses 2022	646 984,69 €
recettes 2022	856 171,36 €
résultat de 2022	209 186,67 €
résultat à la clôture de 2021	432 378,23 €
résultat à la clôture de 2022	641 564,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses 2022	182 364,52 €
recettes 2022	49 664,46 €
résultat de 2022	- 132 700,06 €
résultat à la clôture de 2021	- 46 111,57 €
résultat à la clôture de 2022	- 178 811,63 €

Vote du compte administratif 2022 : il est adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022
charges à caractère général	393 920,00 €	260 644,49 €
charges de personnel	117 260,00 €	113 772,57 €
atténuation de produits	61 369,00 €	61 904,00 €
dépenses imprévues	50 092,00 €	
autres charges de gestion courante	201 810,00 €	195 342,88 €
charges financières	21 000,00 €	14 100,46 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €
opération d'ordre	335 616,94 €	0,00 €
dotation aux amortissements	1 220,29 €	1 220,29 €
Total	1 183 288,23 €	646 984,69 €



Recettes de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022
atténuation de charges	26 000,00 €	56 542,24 €
résultat antérieur reporté	432 378,23 €	
produits des services	11 500,00 €	16 479,11 €
impôts et taxes	510 919,00 €	539 423,00 €
dotations et participations	147 491,00 €	183 687,03 €
autres produits de gestion courante	55 000,00 €	59 977,64 €
produits financiers	0,00 €	16,07 €
produits exceptionnels	0,00 €	46,27 €
Total	1 183 288,23 €	856 171,36 €

Dépenses d'investissement

	BP 2022	CA 2022
déficit antérieur reporté	46 111,57 €	
dépenses imprévues	29 837,23 €	
dépenses financières	92 000,00 €	88 480,06 €
immobilisations incorporelles	36 000,00 €	15 790,65 €
immobilisations corporelles	299 000,00 €	78 093,81 €
Total	502 948,80 €	182 364,52 €

Recettes d'investissement

	BP 2022	CA 2022
dotations, fonds et réserves	51 111,57 €	48 444,17 €
subventions d'investissement	110 000,00 €	0,00 €
recettes financières	5 000,00 €	0,00 €
amortissements	1 220,29 €	1 220,29 €
opération d'ordre	335 616,94 €	0,00 €
Total	502 948,80 €	49 664,46 €

Affectation du résultat 2022 : il est décidé à l'unanimité de virer la somme de 209 067,51 € sur le compte 1068 (recettes d'investissement – excédent de fonctionnement capitalisé) et de reprendre le solde de 432 497,39 € sur le compte 002 (résultat antérieur reporté).

Vote des taux des taxes pour 2023 : il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux qui restent fixés à 36,84 % pour la taxe foncière sur le bâti, à 25,59 % pour la taxe foncière sur le non bâti et à 9,72 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Vote des subventions aux associations : il est décidé à l'unanimité de conditionner le versement de subventions à la production d'une demande accompagnée de divers documents (statuts, composition du bureau, bilan financier). Quelques dossiers étant complets, les subventions suivantes seront versées : amicale des pompiers de

MALIGNY (800 €), association sportive du Serein (200 €), tennis de table (200 €) et la Vandoise du Serein (200 €). Toute nouvelle demande devra être complète, étudiée en commission et présentée en conseil municipal.

Fongibilité des crédits pour 2023 : la commune a opté

pour la nomenclature comptable M57 développée dans laquelle il n'y a plus de crédits pour dépenses imprévues. Ceci est remplacé par la possibilité pour le conseil municipal d'accorder au Maire la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres (à l'exclusion

du chapitre 012 – dépenses de personnel) et d'en rendre compte à la réunion suivante. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer à 7,5 % des dépenses réelles la possibilité de virement en fonctionnement et en investissement.

Vote du budget pour 2023 : il est adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023
charges à caractère général	393 920,00 €	322 909,00 €
charges de personnel	117 260,00 €	122 560,00 €
atténuation de produits	61 369,00 €	61 904,00 €
dépenses imprévues	50 092,00 €	-
autres charges de gestion courante	201 810,00 €	200 302,00 €
charges financières	21 000,00 €	20 400,00 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
opération d'ordre	335 616,94 €	458 874,40 €
dotations aux amortissements	1 220,29 €	3 793,99 €
Total	1 183 288,23 €	1 191 743,39 €

Recettes de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023
atténuation de charges	26 000,00 €	0,00 €
résultat antérieur reporté	432 378,23 €	432 497,39 €
produits des services	11 500,00 €	14 500,00 €
impôts et taxes	510 919,00 €	534 054,00 €
dotations et participations	147 491,00 €	165 692,00 €
autres produits de gestion courante	55 000,00 €	45 000,00 €
produits financiers	0,00 €	0,00 €
produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total	1 183 288,23 €	1 191 743,39 €

Dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023
solde exercice précédent	46 111,57 €	178 811,63 €
dépenses imprévues	29 837,23 €	
dépenses financières	92 000,00 €	93 000,00 €
immobilisations incorporelles	36 000,00 €	76 611,00 €
immobilisations corporelles	299 000,00 €	436 661,56 €
Total	502 948,80 €	785 084,19 €

Recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023
dotations, fonds et réserves	51 111,57 €	209 627,51 €
subventions	110 000,00 €	110 000,00 €
recettes financières	5 000,00 €	3 000,00 €
amortissements	1 220,29 €	3 582,28 €
opérations d'ordre	335 616,94 €	458 874,40 €
Total	502 948,80 €	785 084,19 €

Mise à disposition de personnel : il est décidé à l'unanimité de prévoir la possibilité de mettre un agent technique à disposition d'une commune limitrophe et membre de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. Le tarif horaire est fixé comme suit : 24,60 € pour l'agent technique seul ; 26 € s'il prend le tracteur et le broyeur ; 26 € s'il prend le

tracteur et l'épaveuse ; 18 € s'il prend le tracteur ; 1,14 € du km et 6,2 € de l'heure en plus du prix de l'agent s'il prend le camion ; en cas de location de matériel le prix de la location sera refacturé.

Questions et informations diverses : une boîte à livres et à idées a été installée rue Jacques Lafarge ; l'éclairage public bénéficie d'interrup-

teurs crépusculaires et se déclenche donc en fonction de la luminosité ; les travaux de restructuration des courts de tennis doivent reprendre prochainement ; l'agent technique titulaire suivra une formation Caces engins de chantier ; le bornage rue du Moulin / rue Auxerroise sera vérifié.

SÉANCE DU 16 MAI 2023 (présents : D. GAUTHIER ; F. TURCIN ; O. SAVARY ; P. SODOYER ; X. RATTE ; S. SEGALT ; E. SEGUINOT ; P. LAROCHE ; L. NOLET ; B. DI-BLAS ; Y. VILLEDIEU ; pouvoir de B. ZAROS à S. SEGALT ; pouvoir de L. DA SILVA PINHO à F. TURCIN ; absence de F. CHAMON et de C. RAPOSO DO CARMO)

Commission voirie – acceptation des travaux : l'aménagement des deux carrefours rue des Ecoles/rue des Coteaux Fleuris et Grande Rue/rue de Méré est accepté (pose d'un plateau surélevé, suppression

des stops et rétablissement des priorités à droite). L'entreprise COLAS est retenue pour la somme de 54 911,57 € HT et les travaux sont subventionnables. Deux radars pédagogiques seront achetés pour

être installés avant la zone 30 aux abords de l'école et à l'entrée de la commune coté Chablis. Une zone de parking sera aménagée en concassé vers le cimetière. Une reprise de trottoir sera réalisée rue du Dr

Hess. Un aménagement de 3 entrées est envisagé route de Méré. Le grattage du chemin de la Vallée Martin et du chemin de l'Ardiller est retenu pour la somme de 5 384,00 € HT.

Commission voirie – adoption du règlement de voirie : le règlement de voirie est adopté à l'unanimité après l'ajout du paragraphe suivant : « par décision du conseil municipal en date du 16 mai 2023 (délibération n° 2023.18/16.05-02), les zones d'interdiction de stationnement seront matérialisées par un marquage des bordures de trottoirs, soit en jaune continu (interdiction de stationnement), soit en jaune pointillé (stationnement gênant, occasionnel). Cette mesure ouvre la possibilité de verbalisation par les forces de l'ordre en cas de non-respect ».

Commission bâtiments – acceptation des travaux : le logement du bâtiment Lafarge à rénover en priorité est le logement 5 : peinture du plafond et réfection du sol (23 504,21 € TTC), réfection totale de la salle de bains (3 179,19 € TTC), radiateurs (4 962,00 € TTC), changement des joints des fenêtres (150 € par fenêtre). Le changement des radiateurs des autres logements est accepté pour la somme de 10 053,00 € TTC. L'isolation du faux plafond du salon de coiffure est adoptée pour la somme de 4 260,55 €. Les plans de la Maison Brovadan ont été trans-

mis par l'architecte, la suite de ce dossier sera à envisager en fonction du montant des travaux projetés.

Commission communication – adoption du règlement de location des salles et tarifs : il n'y aura plus de possibilité de louer une journée au sein d'un week-end ni en période scolaire, la gratuité pour les associations est illimitée. Les tarifs pour le Caveau restent inchangés : 250 € pour un week-end pour un habitant du village (350 € pour une personne extérieure), 200 € pour une journée en semaine hors période scolaire pour un habitant du village (300 € pour une personne extérieure), maintien des deux cautions à la réservation (600 € pour les locaux et 300 € de caution anti-bruit).

Commission cimetière – reprise de concessions : le choix des membres du conseil municipal s'est porté à la majorité sur le devis proposant l'exhumation des restes de 19 concessions avec crémation suivie de la dispersion au Jardin du Souvenir (17 736,00 € TTC). Un devis de 1 935,20 € est également accepté pour le rechapissage à la feuille d'or de la plaque commémorative situé vers le Monument aux Morts de la Grande Rue ainsi que le nettoyage complet de celui-ci.

Commission environnement – achats : les propositions de la commission sont acceptées à l'unanimité : délimitation de places de stationnement sur le terrain en face du tennis avec des potelets de bois (624,00 € HT), implantation d'une barrière vers l'accès au reste du terrain (552,01 € HT), achat de 3 tables de pique-nique pour l'espace Lafarge et la plage (1 292,64 € HT), aménagement de la zone de stationnement vers le cimetière avec 12 potelets (124,80 € HT).

Devis de la SAFER au sujet des biens potentiellement sans maître : les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de faire appel à la SAFER pour obtenir la liste des biens potentiellement sans maître (600,00 € HT). La liste sera examinée ensuite pour les suites à donner à ce dossier.

Délimitation du domaine public – devis d'un géomètre : il est décidé à l'unanimité de faire appel à un géomètre expert pour la délimitation entre domaine public et domaine privé, au niveau de la rue Auxerroise et de la rue du Moulin, selon un devis de 1 854,72 € TTC.

RODP de GRDF pour 2023 : suite à l'application du barème en vigueur, les membres du conseil municipal fixent à l'unanimité à 391 € la redevance d'occupation du domaine public qui sera réclamée à GRDF pour 2023.

Vente d'une maison par Domanys : les membres du conseil municipal donnent à l'unanimité un avis favorable à la vente par Domanys de la maison située 2 rue du Chardonay.

Questions et informations diverses : des mamans du village ont émis le souhait de pouvoir disposer d'une table de pique-nique au centre du village et ce point a été accueilli favorablement lors

du point sur la commission environnement ; la kermesse de l'école est organisée le vendredi 16 juin 2023 à partir de 17 h 30 et les membres du conseil municipal acceptent de prendre en charge le paiement des droits dus à la Sacem à cette occasion ; le pavillon situé 2 rue du Dr Hess sera prochainement disponible à la location ; la fibre a été installée à la Mairie ; les membres du conseil municipal décident de surseoir à

l'obligation de nomination d'un référent déontologue des élus ; les travaux de restructuration des courts de tennis sont en pause à l'heure actuelle mais avancent favorablement ; pour le 14 Juillet les pompiers organisent un méchoui le midi et le soir le feu d'artifice sera tiré au stade de football après un barbecue tiré du sac et une animation musicale ; le plan communal de sauvegarde est en cours de révision.

SÉANCE DU 19 JUILLET 2023 (présents : D. GAUTHIER ; F. TURCIN ; X. RATTE ; S. SEGAULT ; E. SEGUINOT ; L. DA SILVA PINHO ; P. LAROCHE ; B. DI-BLAS ; Y. VILLEDIEU ; B. ZAROS ; pouvoir de P. SODOYER à F. TURCIN ; pouvoir de L. NOLET à B. DI-BLAS ; absence de F. CHAMON, C. RAPOSO DO CARMO et O. SAVARY)

Reprise d'équipements 2 rue du Dr Hess : les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de reprendre le mobilier et l'électroménager du pavillon du 2 rue du Dr Hess à hauteur de 990 €.

Création d'une commission pour la gestion des biens potentiellement sans maître : la SAFER a fourni à la commune une liste de biens potentiellement sans maître (biens bâtis et non bâtis ayant appartenu à un propriétaire connu, décédé depuis plus de 30 ans et pour lesquels la succession n'a pas été réclamée – biens bâtis et non bâtis sans propriétaire connu pour lesquels la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis 3 ans). Une commission est

créée pour étudier cette liste : la commission est composée de S. SEGAULT, D. GAUTHIER, F. TURCIN et B. DI-BLAS.

Questions et informations diverses : l'installation par un particulier d'une cuve de récupération d'eau sur le domaine public est refusée ; du tapage nocturne est signalé rue du Chardonay ; l'efficacité et la nécessité du balayage des rues sont contestées ; le bornage rue du Moulin/rue Auxerroise sera réalisé prochainement ; la kermesse de l'école a rencontré un franc succès ; les festivités du 14 Juillet ont été très appréciées ; la secrétaire de Mairie exerce en Mairie de VILLY en plus de la Mairie de MALIGNY ; le cha-

let dispose d'une nouvelle porte grâce à l'aide très précieuse de Claude BERNAGE ; la réception des travaux de restructuration des courts de tennis a eu lieu le 18 juillet 2023 ; l'aménagement des vestiaires du terrain de football est envisagé ; il est rappelé qu'en la période actuelle d'alerte sécheresse renforcée l'arrosage des potagers est interdit entre 10 h et 20 h ; des nouveaux copieurs ont été installés à l'école et à la Mairie ; l'éclairage du terrain de pétanque est à revoir ; la demande d'installation de poubelles à proximité des bancs publics est réitérée ; des panneaux de signalisation sont manquants ; le Marathon de Chablais aura lieu le 21 octobre 2023.



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 (présents : D. GAUTHIER ; F. TURCIN ; O. SAVARY ; P. SODOYER ; X. RATTE ; S. SEGALT ; L. DA SILVA PINHO ; P. LAROCHE ; B. DI-BLAS ; L. NOLET ; pouvoir de B. ZAROS à S. SEGALT ; pouvoir de E. SEGUINOT à O. SAVARY : absence de F. CHAMON et de C. RAPOSO DO CARMO

A l'ouverture de la séance, le Maire informe avoir reçu la démission de M. C. RAPOSO DO CARMO, l'effectif des membres du Conseil Municipal est de 14 membres.

Nomination d'un référent déontologue des élus : sur proposition de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, les membres ont nommé M. N. HUMBLLOT à ces fonctions (apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local)

Personnel communal : face à la difficulté pour la secrétaire de récupérer les heures effectuées lors des conseils municipaux,

il est décidé de lui régler ces heures avec des indemnités kilométriques si la réunion est programmée un autre jour que le mercredi ; la pérennisation d'un second emploi dans le secteur technique est à l'étude.

Questions et informations diverses : les courts de tennis seront utilisés par les élèves de l'école ; la sécurisation de la rue du Stade est demandée ; des permanences d'élus seront mises en place ; le bornage de la rue du Moulin/rue Auxerroise a été réalisé ; des gros plots en béton ont été installés vers le terrain de football pour en éviter l'envahissement ; le baby-foot du foyer des jeunes

a été acheté par un particulier de la commune ; deux panneaux d'information sur la leptospirose ont été commandés auprès du Syndicat du Bassin du Serein ; la circulation rue des Vignes est jugée très dangereuse ; des arbres sont à élaguer notamment chemin des Hâtes et au cimetière aux chats ; le Comité Saint Vincent de MALIGNY organise une dégustation de bourru à la salle Lafarge le 28 septembre à 18h30 ; le problème du traitement des nitrates n'est toujours pas résolu ; l'entretien du terrain de la 3CVT au sein de la zone d'activités n'est pas réalisé ; les tables de pique-nique situées à la plage seront retirées en novembre. ●

Noël des enfants 2022 ...

Le mercredi 28 décembre 2022, après plusieurs années sans pouvoir offrir de spectacle aux enfants du village, la commune a eu la joie de voir les plus jeunes profiter d'un spectacle mêlant humour, magie, ventriloquie et fantaisie burlesque.

Durant près d'une heure, l'artiste a enchaîné les tableaux pour le plus grand bonheur de tous, parents et enfants.

A l'issue du spectacle, les enfants ont été invités à partager un goûter composé de boissons, bonbons et crêpes.

Les plus grands ont été accompagnés en bus pour une partie de Laser Game à AUXERRE. Ils étaient une vingtaine à faire le déplace-

ment en bus et, à leur retour à MALIGNY, ils ont également pu partager le goûter.

La municipalité est très heureuse d'avoir enfin pu partager un de ces précieux moments de partage qui ont tant manqué durant ces dernières années.

Merci aux parents d'avoir accompagné les plus jeunes et aux grands qui ont répondu présents à l'invitation.



Cette première fête de Noël de cette mandature a été couronnée de succès et nous espérons tous qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres, toutes aussi festives. ●



Voeux de ... la Municipalité

Le vendredi 27 janvier 2023, au Caveau, c'est avec une joie non dissimulée qu'il nous a été possible de nous réunir pour la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux de la municipalité à la population.

Bien qu'élu(e) en mars 2020, l'actuelle équipe municipale n'a pas pu se présenter aux habitants et formuler à leur rencontre leurs vœux, ni en 2021 ni en 2022.

La mémoire de trois personnes marquantes dans l'histoire du village a été honorée en la personne de Corine PISCERI, secrétaire de Mairie, Jean DURUP, vigneron et Bertrand DUPUIS, médecin, tous trois disparus en 2021.

Après avoir évoqué les nombreux projets pour 2023 (transformation de la maison Brovadan en gîte rural, restructuration de deux courts de tennis, reprise de concessions du cimetière, révision du Plan Local d'Urbanisme, sécurisation de carrefours), le Maire a salué les 8 bébés nés en 2022 qui se sont vus remettre chacun un cadeau personnalisé. ●

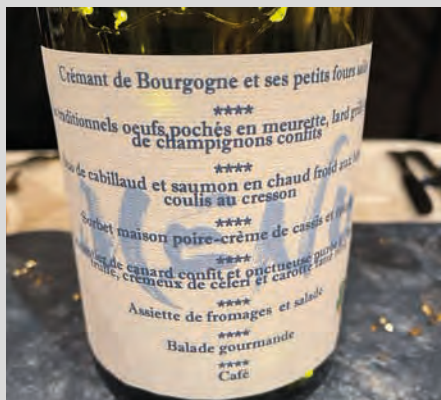


Saint-Vincent de Maligny ...

Le 28 janvier 2023 une messe a été célébrée en l'église Notre-Dame de l'Assomption de MALIGNY pour honorer le Saint Patron des Vignerons.

Le traditionnel partage de la brioche a eu lieu et elle a pu être dégustée autour d'un vin d'honneur servi à la salle Lafarge.

Les personnes présentes ont ensuite pu partager un excellent repas au Caveau accompagné de bons vins (avec modération !) que chacun a partagé. ●



1^{er} anniversaire de ... Ho Fee Maison



Le 28 janvier 2022, une nouvelle activité a vu le jour à MALIGNY : Leila VALLAIS a décidé de faire profiter de ses talents culinaires au travers de divers plats à emporter.

Le 3 février 2023, à l'occasion du premier anniversaire de Ho Fée Maison, elle a offert un apéritif dînatoire à la salle Lafarge. ●



Morbiflette ...

Le samedi 18 mars, ce sont 65 personnes qui se sont réunies, à l'invitation de l'amicale des pompiers, dans la joie et la bonne humeur, pour déguster une délicieuse morbiflette. ●



Souvenir des déportés ...

La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation, organisée le dernier dimanche du mois d'avril, honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice.

A cette occasion M. le Maire, accompagné de M. PIERQUET, porte-drapeau, de M. et Mme LAURENT du Comité Malinéen pour la mémoire

et d'habitants du village, a déposé une composition florale au pied de l'Olivier près de l'église. ●



Commemoration du 8 mai 1945 ...



Toujours très attachée au devoir de mémoire, l'équipe municipale a rendu hommage à l'engagement des militaires morts pour la France et à tous ceux qui ont donné leur vie pour que nous puissions aujourd'hui vivre au mieux.



Un dépôt de fleurs a eu lieu au Monument aux Morts du cimetière puis à celui de la Grande Rue, après un instant de recueillement auprès de l'Olivier. ●

Fête des ... voisins

Le 2 juin 2023, la municipalité a mis à disposition des habitants, des tables et des bancs, dans la rue de Picardie et à l'espace Lafarge.

Ce fut l'occasion pour les participants de partager et de savourer ensemble de

délicieux plats ainsi qu'un moment précieux de convivialité. ●



Les élèves de cm2 font de la radio ...

Les élèves de CM2 de l'école Pierre-Perret de Maligny ont participé à une webradio sur la Seconde Guerre mondiale organisée par Julien VITRY, professeur de mathématiques au collège Saint-Joseph d'Auxerre.

Dans un premier temps, les élèves ont découvert des témoignages, des photos et autres documents retraçant les périodes de cette guerre : le début, l'exode, l'occupation allemande, la Résistance et la Libération.

Pour enrichir ces informations, Julien VITRY, qui réside

à MALIGNY, a eu l'idée d'apporter un éclairage local en faisant écouter aux élèves un enregistrement de Jean DURUP, figure du vignoble chablisien décédé en 2021, qui a hébergé chez lui durant deux ans une famille juive, pour la protéger de la Gestapo. Il a également invité

Colette TUPINIER et Michèle SEGUINOT, toutes deux nées en 1932 à Maligny, témoins de cette guerre qui ont répondu aux questions précises des élèves.

Ce projet a été préparé avec l'aide du Clemi, organisation de l'Éducation nationale qui aide les enseignants pour l'éducation aux médias et à l'information. Le programme, entièrement réalisé par les élèves, a été diffusé sur les audioblogs d'Arte Radio. ●



... Futurs collégiens

Le 4 juillet 2023, au sein de leur école de MALIGNY et en présence de Mme Marielle DUFOUR, enseignante en classe de CM2, de M. Jean-Claude CARRÉ, Maire de LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE et de M. Damien GAUTHIER, Maire de MALIGNY et Président du SIVOS, les futurs collégiens ont été mis à l'honneur.

Avant de partager un goûter, Azélie, Ema, Erdogan, Ilyana, Jules, Léo, Louise, Orlane, Paul, Paul et Shaneïs se sont vu remettre un diplôme du futur collégien ainsi qu'une carte cadeau dans une grande enseigne de sport auxerroise.

Cap sur le collège pour ces élèves qui ont passé 8 années dans leur école de MALIGNY, bon vent et épanouissez-vous dans vos choix de vie ! ●



Festival du chablaisien ...



Le 8 juillet 2023, à 19h00 des notes viennoises (Mozart, Beethoven, Musiques tziganes d'Europe Centrale) sera donné dans l'église Notre Dame de l'Assommoir. Le concert sera dirigé et interprété par le chef d'orchestre M. P. et M. P. douce



Festivités du 14 juillet ...

Le 14 Juillet s'est déroulé le traditionnel méchoui organisé par l'amicale des sapeurs pompiers pour le repas du midi, et la soirée s'est ensuite enchaînée avec un barbecue républicain et une buvette tenue par le club de tennis, suivie du feu d'artifice. ●



Soirée bourru ...

Le jeudi 28 septembre 2023, à partir de 18 h 30 devant la salle Lafarge, le Comité Saint-Vincent de MALIGNY a offert une dégustation de bourru accompagnée de pain beurré. ●

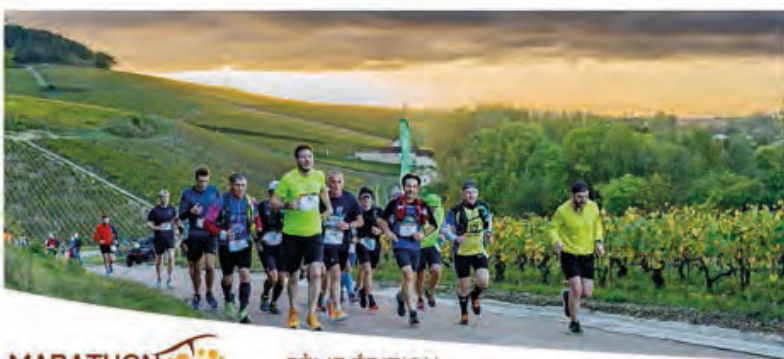
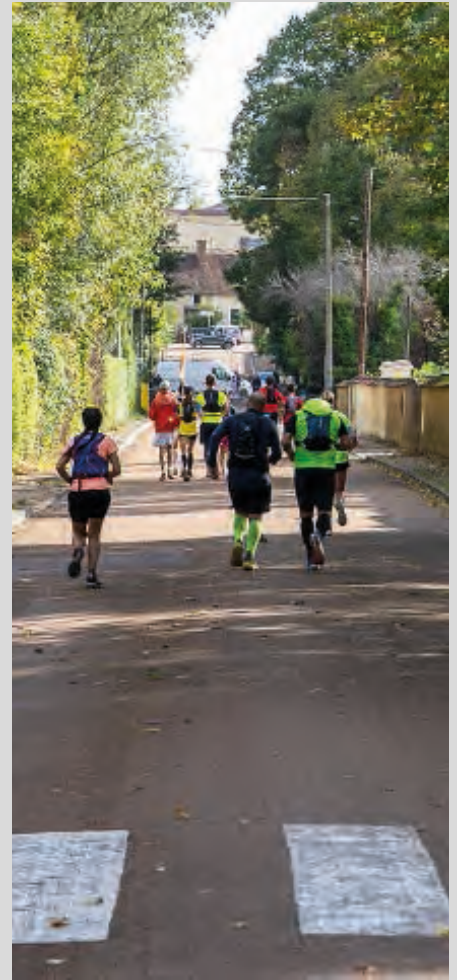


... de Chablis

Le 21 octobre 2023 s'est déroulée la 4^{ème} édition du Marathon de Chablis sous une météo clémente.

Ce sont plus de 3 000 participants qui ont parcouru les paysages du vignoble chablisien dans une ambiance festive et colorée. C'est un très bel évènement qui fait

rayonner l'Yonne et son territoire au-delà de ses frontières et cette réussite est aussi dédiée aux 350 bénévoles qui ont œuvré. ●



MARATHON CHABLIS

**5^{ÈME} ÉDITION
SAMEDI 26 OCTOBRE 2024**



Repas des aînés...



64 convives de MALIGNY et VILLY se sont retrouvés au Caveau pour déguster le traditionnel repas offert aux aînés de leurs communes.

Joie et bonne humeur étaient au rendez-vous de cet important moment de convivialité. ●



Kir royal à la crème de crème et amuses-bouche

Foie gras de canard au sel de Guérande

Des diaboliques fondant,
risotto cuisiné aux saveurs chablisiennes

Grasité de Bourgogne

Paleron de bœuf mijoté, sauce suprême duxelles
de morilles, légumes cuits, grenailles au
beurre d'herbes

Buffet des fromages affinés de nos régions,
mesclun aux amandes grillées, fromage blanc
de campagne, pain aux noix

Gâteau croustillant passion-vanille, cœur
Namelaka au chocolat Carambar sur dacquoise
petache, phyllos et coulis Caraïbe

Café ou infusion
Fine soustine



... du 11 novembre

L'année 2023 marque le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats de la Première Guerre Mondiale. Afin de célébrer cette date importante du calendrier, une gerbe a été déposée devant le Monument aux Morts du Cimetière.

Le Maire, accompagné d'une délégation des sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention de la commune, de M. PIERQUET, porte-drapeau, et des personnes présentes, s'est arrêté devant l'Olivier pour un moment de recueillement.

C'est ensuite devant le Monument aux Morts de la Grande Rue, rénové avant cette commémoration, que M. le Maire a prononcé le discours officiel et qu'un dépôt de gerbe a également eu lieu. ●



Beaujolais nouveau ...

À la mi-novembre, chaque année, toujours un jeudi, l'arrivée du Beaujolais Nouveau est fêtée. La municipalité de MALIGNY n'a pas dérogé à la tradition en invitant la population à se réunir le jeudi 16 novembre 2023 à la salle Lafarge pour déguster ce vin rouge primeur fruité et léger accompagné de charcuterie. ●



... Sainte-Barbe

Le samedi 9 décembre 2023, M. Frédéric RAIMOND, chef de corps du Centre de Première Intervention, a souhaité la bienvenue à M. Damien GAUTHIER, Maire de MALIGNY, à M. Jean-Marie FROMONOT, Maire de VILLY, aux élus et à toutes les personnes présentes.

Il a ensuite dressé un bilan de l'activité professionnelle des sapeurs-pompiers volontaires pour cette année 2023 :

- 16 secours à personnes
- 2 incendies
- 3 opérations diverses
- 10 nids d'insectes

Les sapeurs-pompiers sont au nombre de 8 et bientôt 7 avec le départ prochain à la retraite de Xavier RATTE après 20 ans de service.

Sont ensuite intervenues les remises de médailles, hormis à Donatien CHARLIER, excusé pour cette journée. Donatien, jeune sapeur-pompier engagé au CPI depuis septembre, est en double engagement au Centre de Secours de Ligny. Il a suivi la formation de 1^{ers} secours en équipe de niveau 1 et 2.





Xavier RATTE s'est engagé au Centre de Première Intervention le 8 juillet 2003. Il a suivi la formation initiale d'application en juin 2007, les formations en premiers secours niveau 1 en mars 2004 et niveau 2 en décembre 2015 et le LSPCC (Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes) en octobre 2015.

Nommé tout d'abord 1^{ère} classe, Xavier RATTE a été

promu caporal en décembre 2021. Il s'est vu remettre par M. le Maire de MALIGNY la médaille d'honneur échelon argent pour 20 ans de service.

M. le chef de Corps a ensuite fait part à Xavier RATTE de sa nomination au grade de sergent honoraire. L'honorariat lui confère le droit de porter, dans les cérémonies publiques et réunions de

corps, l'uniforme du grade concerné.

Comme le dit un adage, bon sang ne saurait mentir ! Ce fut ensuite au tour d'Angèle RATTE d'être mise à l'honneur sous l'œil très très fier de son papa. Angèle, engagée au CPI depuis octobre 2020, est en double engagement avec le Centre de Secours de Ligny. Egalement jeune sapeur-pompier, Angèle a suivi la formation de 1^{ers} secours en équipe de niveau 1 et 2, la formation initiale d'application et de secours routier.

Elle est nommée au grade de caporale. ●



Chronique ... météo

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés fin novembre 2022. Voici la météo à Maligny, du 1er décembre 2022 au 10 décembre 2023.

Décembre 2022 : 40 mm

Nuageux jusqu'au 7 mais pas de températures en dessous de zéro. Beau temps du 8 au 13 avec des températures matinales atteignant - 4 °. Brouillard le 8. Campagne bien givrée le 9. Toujours

très peu de vent depuis le début du mois. Le 12, beaucoup de grues survolent la campagne givrée avec - 8 °. Neige fondue et verglas le 14. Beau matin de givre le 18, le thermomètre affiche - 10° mais la pluie fait son retour

dès le soir. Beau, le jour de Noël mais temps très perturbé ensuite, plutôt doux, alors que les USA subissent une vague de froid exceptionnelle avec d'importantes chutes de neige en raison d'une bombe dépressionnaire.

Peu de précipitations pour un mois de décembre.





Récapitulatif de l'année 2022 : 669 mm

Janv. : 52 mm Fév. : 35 mm
Mars : 32 mm Avr. : 36 mm
Mai : 31 mm Juin : 130 mm
Juil. : 16 mm Août : 33 mm
Sept. : 103 mm Oct. : 81mm
Nov. : 80 mm Déc. : 40mm

Année la plus chaude mesurée en France depuis le début des relevés en 1900, avec deux vagues de chaleur hors saison en mai et en octobre. La sécheresse des sols a été l'une des plus longues et des plus étendues en France. La pluviométrie a été déficitaire à Maligny, d'environ 90 mm.

Janvier 2023 : 91 mm

Record de douceur pour un

1er janvier avec 17 degrés et vent du sud. Douceur pendant une quinzaine de jours avec un orage en prime le 9 apportant 25 mm de pluie mais aussi de la grêle. Le 7 on a aperçu une bande de 20 grues remontant vers le nord. On a pu en déduire qu'elles avaient obtenu un billet de retour à tarif avantageux en dehors des périodes de migration normale. Beaucoup de vent le 14 et le 15 : c'est la tempête Gérard qui sévit dans l'ouest avec une rafale enregistrée à 163 km/h à Barneville dans la Manche. Toujours en alerte orange le 16, grêle puis averses de neige le lendemain, avec un baromètre au plus bas

(991 mb). Neige et verglas le 18 au matin. Dans le sud de la France, c'est la tempête Fien qui fait des siennes avec des rafales à 140 km/h en Corse et dans les Pyrénées.

Nettement plus froid la deuxième quinzaine avec des gelées matinales et quelques flocons. En Gironde, le sol composé de lignite fume encore, 6 mois après les incendies.

Très peu de soleil en janvier, beaucoup de nuages avec impossibilité d'observer la comète ZTF à l'œil nu dans le ciel nocturne. Prochain RV dans 50 000 ans, à noter dans votre agenda.

Février 2023 : 12 mm

Une première semaine de douceur. Le 6, un séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter dévaste des villes entières en Turquie et en Syrie faisant 50 000 morts et autant de blessés.

Il fait beau mais les nuits sont froides et on va enregistrer jusqu'à - 7 degrés. Le 8, les grues, par bandes d'une centaine, filent vers le nord. Puis comme il n'y a plus de vent, une alerte pollution aux particules fines est déclenchée. Le 21, les prunus sont en début de floraison, avec la douceur ambiante. Retour de la pluie le 22. Le vent est glacial le 26. On aurait bien voulu ce soir-là

voir le ciel s'éclaircir comme dans le nord de la France, mais non, nous n'avons pas eu droit aux aurores boréales.

Mars 2023 : 109 mm

Des gelées matinales en ce début de mois. Le 8, deux gros orages en début de nuit apportent 26 mm. L'Yonne est ce jour-là le 2^{ème} département le plus impacté par la foudre. Vents violents le 10. Le département passe en vigilance sécheresse. Averses orageuses le 13, tandis que le sud-ouest enregistre un record de chaleur avec 28°.

Du brouillard le 20. Encore un record de température enregistré le 29, cinq degrés au-dessus de la normale. Le

31, c'est la dépression Mathis qui amène des vents violents, jusqu'à 100 km/h.

Avril 2023 : 56 mm

Gelées matinales jusqu'à - 3 ° pour les journées du 3 et du 4. Les protections contre le gel sont déclenchées pour les vignes dont deux nouvelles ou presque : des tours antigel qui brassent et réchauffent l'air, combinant une hélice et une chaudière, et des câbles chauffants.

Beau et chaud à Pâques avec 19°. Bonne pluie le 12. Le 14, la fusée Ariane envoie la sonde Juice vers Jupiter. Belles températures jusqu'à 23°, en fin de mois.





Avril est le 17^{ème} mois consécutif au-dessus des moyennes saisonnières pour les températures.

Mai 2023 : 39 mm

Première quinzaine perturbée. Pluie toute la journée le 9. Les 39 mm sont enregistrés pendant cette période.

Deuxième quinzaine sans eau, belle mais avec du vent de N, NE froid et fort, jusqu'à 50 km/h, à cause d'un anticyclone installé sur les Îles Britanniques. Températures élevées en fin de mois.

Juin 2023 : 52 mm

Début de mois beau et chaud. Le 7, alors qu'il n'a pas plu depuis 3 semaines, ce n'est pas le cas de la moitié sud de la France qui connaît des orages chaque jour depuis un bon moment. 4 mm le 9, enfin, et 6 mm le 11 avec un

orage. L'anticyclone situé sur la mer du nord et en Scandinavie donne un temps sec au nord. 33° le 16. Pour la fête de la musique, 32° mais un orage vient abrégé les festivités, avec 24 mm. La chaleur reste présente jusqu'en fin de mois. Le 27, le ciel est voilé, est-ce déjà les fumées des méga incendies du Canada qui ont réussi à franchir l'Atlantique ?

Juillet 2023 : 73 mm

Un peu frais au début mais à partir du 7 le temps est chaud et souvent lourd. Temps perturbé à partir du 24. L'orage du 28 apporte 33 mm.

Juillet, dans le monde, a enregistré un record pour les températures, un de plus.

Août 2023 : 100 mm

Le mois débute avec la pluie : 14 mm le 1er, 25 mm le 2. Il

fait plutôt frais jusqu'au 9. Les pelouses ont un air de printemps, bien vertes et denses. Beau et chaud ensuite jusqu'à 34°. Canicule sur la moitié sud de la France, 43,5 ° dans la Drôme. Plusieurs départements seront placés en vigilance rouge les 22 et 23, tandis que l'Yonne restera en jaune. Par contre alerte orange aux orages, chez nous le 24 (25 mm) et le 25 (15mm). Les températures vont chuter en fin de mois. Le 30, la Floride se retrouve sous un ouragan avec des vents soufflant à 200 km/h. Ici, « super lune bleue » au programme. La pleine lune ne sera pas vraiment bleue et ne fera que de courtes apparitions entre les nuages.

Beau et retour de la chaleur jusqu'à 35° les 9 et 10. Le 8, un séisme d'une magnitude de

6,9 sur l'échelle de Richter se produit au Maroc et provoque 6125 morts. Dans la nuit du 9 au 10, une météorite de 700 g percute à 200 km/h la table de jardin d'une habitante du Cher. Ce n'est que la 3^{ème} recensée au XXI^{ème} siècle.

Dans la semaine du 11 au 18, c'est le début des vendanges, une récolte annonçant un millésime extraordinaire tant en qualité qu'en quantité. Le 12, inondations terribles en Lybie, suite à la tempête Daniel, avec plus de 10 000 morts. Le 16, épisode cévenol dans l'Hérault et le Gard (400 mm en 5 h). Orage le 17 avec 27 mm ainsi que le lendemain. Beau temps, du 23 à la fin du mois.

Octobre 2023 : 124 mm

Soleil et temps agréable jusqu'au 13 où il fait 29°. Vent du sud. Le 3, tempête Philippe sur la Guadeloupe. Plusieurs séismes vont secouer l'Afghanistan en 10 jours, à partir du 7, avec plus de mille victimes. Le 17 une bande de 40 grues part vers le sud, les mêmes qu'en janvier, peut-être, vous vous souvenez. Le 20, c'est la tempête Aline qui sévit dans les Alpes maritimes. Pour nous, ce sera 28 mm dans le pluviomètre. Orage le 23.

Températures élevées pour un mois d'octobre. Chic, le chauffage fonctionne au ralenti, c'est bon pour la planète et pour le porte-monnaie. Le 25, l'ouragan Otis détruit la ville d'Acapulco au

Mexique avec des vents à 250 km/h.

Pendant ce mois d'octobre, 110 mm sont tombés en l'espace de 10 jours. Le 31, le préfet de l'Yonne lève les mesures de restriction d'usage de l'eau dans l'ensemble du département à l'exception du bassin versant du Serein qui quitte le seuil de crise mais reste classé en alerte sécheresse.

Octobre, le mois le plus chaud au monde, l'annonce finit par ne plus nous surprendre.

Novembre 2023 : 113 mm

Très humide, ce mois de novembre avec des vents forts. D'abord la tempête Domingos puis Ciaran. Alerte rouge en Bretagne. Le vent souffle à 207 km/h à la Pointe du Raz. Crues majeures de l'Aa et de la Liane dans le Pas de Calais. L'alerte rouge est là aussi déclenchée (400 mm en un mois dans cette région qui fait face à une succession de dépressions poussées par le jet stream). Les grues commencent à passer régulièrement avec une pointe le 30. La fin de mois a connu les gelées matinales.

Décembre 2023, du 1^{er} au 10 : 47 mm

Le mois débute dans la brume, avec des flocons le 5 et souvent des gelées au petit matin. Encore des pluies conséquentes. Nous sommes à la merci d'une rivière atmosphérique qui vient des Caraïbes.

Le Serein commence seulement à remplir son lit. Avec la dépression Elin, fort coup de vent en soirée le 9.

Dans les Alpes, on note de nombreux glissements de terrain, des inondations, la montagne gorgée d'eau s'effondre par endroits. De nouvelles alertes aux crues sont lancées dans des départements plus au sud.

Récapitulatif de l'année 2023 :

Janv. : 91 mm Fév. : 12 mm
Mars : 109 mm Avr. : 56 mm
Mai : 39 mm Juin : 52 mm
Juil. : 73 mm Août : 100 mm
Sept. : 44 mm Oct. : 124 mm
Nov. : 113 mm Déc. : ? mm

Avec 860 mm en 11 mois et 10 jours, le pluviomètre totalise déjà 100 mm au-delà de la moyenne à Maligny, ces 34 dernières années. Pourtant notre secteur est resté longtemps en alerte pour la sécheresse avec d'importantes restrictions pour l'eau.

D'après Copernicus, observatoire européen, l'année 2023 est l'année la plus chaude pour notre planète. (2016, 2^{ème} année et 2020 la 3^{ème} année) Le réchauffement climatique va bon train et pas seulement dans les médias qui multiplient les reportages sur le sujet, de quoi nous mettre en garde, nous faire réagir ou au contraire banaliser le phénomène. ●

Luc NOLET

Tennis de table de Varennes...

Club adhérent à l'UFOLEP

Président : Francis PARENT - 07 88 38 45 27

Trésorier : Fabrice SASSI

Secrétaire : Michèle CHAVIGNON - 06 30 88 90
tennisdetablevarennes@gmail.com

Facebook : Tennis de table de Varennes

Lieu de pratique : Gymnase de Ligny-le-Châtel

Entraînements encadrés :

- Baby Ping (5 à 7 ans) le mercredi de 17h15 à 18h00
- Jeunes (8 à 16 ans) le mercredi de 18h15 à 19h15
- Adultes (tous niveaux) le mercredi de 19h30 à 20h30

Entraînements libres Adultes :

- Le lundi de 20h00 à 22h00
- Le mercredi de 20h30 à 22h00

Pratique du tennis de table quel que soit l'âge dans une bonne ambiance avec des cours encadrés ou libres. 61 licenciés dont 8 « baby ping », 20 jeunes de 8 à 16 ans, 33 de 16 ans et plus.

Le 3 décembre 2023 a eu lieu au gymnase de Ligny le Châtel le 1^{er} challenge Jeunes départemental UFOLEP.

24 jeunes ont participé dont 16 du club de Varennes. Les clubs de l'Envol à Vincelles et de Tonnerre étaient présents.

La coupe a été gagnée par Mahé CHARLIER habitant de Maligny jouant au club de Varennes.

Mahé remettra la coupe en jeu lors du 2^{ème} challenge qui aura lieu le dimanche 21 janvier 2024 à Ligny le Châtel. ●



Les Amis de l'École

Rappel du but de l'association :

- Organiser des manifestations à l'attention des élèves et familles du groupe scolaire Pierre Perret de Maligny.
- Récolter de l'argent reversé à la coopérative scolaire pour participer au financement de sorties, projets, matériels de l'école.

Point financier 2022 – 2023 :

Manifestations	Bénéfices
Vente de sapins 2022	425,82 €
Carnaval février 2023	390,94 €
Goûter de l'école avril 2023	354,37 €
Fête de l'école juin 2023	3 750,73 €
Total	4 921,86 €



Un chèque de 3000 € a été reversé à la coopérative scolaire de l'École.
Merci à tous pour votre participation active aux manifestations.

Pour l'année 2023-2024, les prochaines manifestations prévues promettent encore une belle année !

Nous espérons vous voir nombreux.

Dates	Manifestations
Septembre 2023	Concours de dessins pour un nouveau logo de l'Association
Dimanche 22 octobre	Défilé des monstres d'Halloween
Mardi 5 décembre 2023	Vente de sapins de Noël Goûter d'hiver de l'école Maligny
Décembre 2023	Vente de chocolats par les enseignantes
Samedi 9 mars 2024	Après-midi jeux de société déguisé - Lignorelle
Samedi 6 avril 2024	Randonnée chasse au trésors de Pâques - Villy
Vendredi 28 juin 2024	Fête de l'École - Maligny

Nouveau logo 2023 !



Comité Malinéen pour la Mémoire ...

Le « Comité Malinéen pour la Mémoire » est une association créée le 21 novembre 2011 par M. Roger SEGUINOT, Président fondateur, Mme Eliane ESKENAZI-LAURENT, Secrétaire, et M. Paul CHYTELMAN, Trésorier.

Le but de cette association est de perpétuer la mémoire des personnes de la commune de MALIGNY, victimes de conflits impliquant les résidents de la République Française (victimes civiles et militaires), sans distinction de religion ou d'origine. Cette association a pour but également d'organiser la cérémonie consacrée à la Journée de la Déportation qui a lieu,

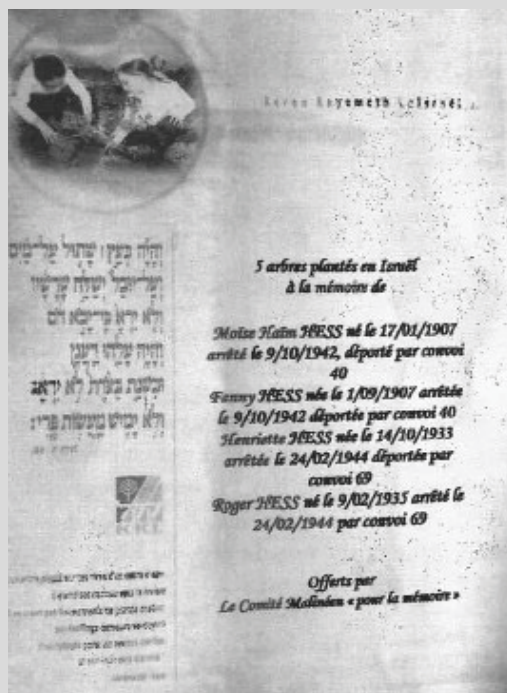
chaque année, le dernier week-end du mois d'avril.

Lors de l'assemblée générale de 2016, le Comité Malinéen a décidé d'honorer la mémoire de la famille HESS en achetant 5 arbres qui seront plantés nommément dans la forêt des martyrs de Jérusalem par l'intermédiaire du KKL France, représentant la mission Yad Vashem, qui est un mémo-

rial israélien construit en 1953 par le Parlement Israélien, en mémoire des victimes juives de la Shoah perpétrée par les nazis pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il couvre tout le sommet de la colline située à l'ouest de Jérusalem, un peu à l'écart de la ville. En ce qui concerne M. Marco ESKENAZI, la même opération a été effectuée par sa fille le 27 mai 2008.

L'une des missions de Yad Vashem a été de planter la forêt des martyrs, à raison de 6 millions d'arbres symbolisant les 6 millions de Juifs qui ont péri aux mains des nazis durant cette guerre. Le Comité Malinéen pour la Mémoire vient de recevoir de cet organisme le document attestant l'achat de ces arbres (voir photocopie ci-dessus).

Depuis l'assemblée générale, nous avons appris avec tristesse le décès de M. Paul CHYTELMAN, grande figure de la Résistance, ancien déporté d'Auschwitz, qui a consacré le reste de sa vie à témoigner, notamment dans les collèges et les lycées, auprès des jeunes générations, de l'horreur vécue pendant sa déportation. ●



... Tennis-club de Maligny

**Le tennis-club de MALIGNY tient à remercier
chaleureusement le conseil municipal pour avoir fait
deux magnifiques terrains.**

L'équipe de tennis de MALIGNY a terminé à la 2^{ème} place au championnat départemental de printemps et à la 3^{ème} place au championnat départemental d'hiver.

Le tennis-club organisera un repas au château de Montfort le 10 février 2024 et il y aura le 1^{er} tournoi de tennis à MALIGNY qui se déroulera du 22 juillet 2024 au 10 août 2024.

Toutes les personnes qui désirent avoir des informations concernant la pratique du tennis sur les nouveaux courts de MALIGNY sont invitées à prendre contact par téléphone avec le Président, M. Alain TREMBLAY 06 38 96 47 33. ●



 Maligny
Tennis
Club

Commission Voirie ...

Les chantiers validés par la commission :

• Création de 2 carrefours surélevés :

> Sur la Grande Rue au niveau des rues de Méré et des Maisons Rouges.



> Sur la rue des Écoles au niveau des rues des Coteaux Fleuris et des Vignes, dans un but de faire ralentir les véhicules et de sécuriser les abords de l'école. Un radar pédagogique est implanté à l'entrée du village, côté route de Tonnerre, dans le sens descendant, pour informer les usagers de leur vitesse avant le carrefour qui est désormais à priorité à droite.



- **Création avec les membres de la commission environnement d'une aire de stationnement sur le terrain situé à proximité du cimetière :** nous souhaitons voir les véhicules des parents venant déposer les enfants à l'école utiliser cette aire afin de ne plus avoir un stationnement anarchique et dangereux face à la caserne des pompiers. L'aménagement sera complété début 2024 par un marquage au sol d'un passage piéton. Des potelets sont positionnés pour délimiter une entrée. Le stationnement des poids lourds y est interdit (utilisation de l'espace disponible au pied du château d'eau et stationnement possible vers le terrain de pétanque).



- **Aménagement des 3 entrées de chemins communaux sur les Chaumes :** afin de limiter le ruissellement et la coulée de terre et de cailloux sur la route, nous avons procédé au bétonnage sur une vingtaine de mètres et remise en forme des écoulements. Les fortes pluies constatées depuis la fin de ce chantier ont bien été canalisées, il ne reste que le curage plus complet du fossé à réaliser.



- **Reprise de forme du chemin de la Vallée Martin** au bas de Chatillon pour permettre l'écoulement de l'eau de ruissellement vers le chemin de la Montée

- **Dérasement de l'entrée du chemin de la Montée** pour faciliter l'évacuation de l'eau de ruissellement vers le caniveau situé le long du mur de la propriété sise au 6 de la rue des Coteaux Fleuris



- **Reprise de forme du chemin de l'Ardillier.**

- **Reprise d'un trottoir face aux n°6 et 7 de la rue du Dr Hess**



De plus, nous avons remplacé le radar pédagogique situé à l'entrée du village, côté Chablis, et les terrains de tennis sont terminés.

Une année bien remplie, qui sera suivie d'autres projets, comme la reprise de plusieurs trottoirs du village, le remplacement de la signalétique existante, la reprise de l'entrée de deux chemins communaux route de Tonnerre, et le marquage horizontal des zones de stationnement, de traversée et de circulation des piétons. ●

François TURCIN

Commission Environnement ...

La commission, composée de M. le Maire, de Sylvie SEGALT, de Florence CHAMON, de Philippe SODOYER, de Yannick VILLEDIEU et de Luc NOLET, a, lors de cette année 2023, mis en place, au hangar de la commune rue Marguerite de Bourgogne, 2 cuves de 5 000 litres pour récupérer les rares eaux de pluie de ce printemps. Nous avons ainsi pu maintenir, certes à minima, un fleurissement satisfaisant de notre village.

Ces deux cuves sont un don du domaine SAVARY que nous remercions ici ; nous remercions également le domaine SEGUINOT Daniel qui est intervenu pour la mise en place de ce stockage d'eau de pluie qui trouvera sans doute de nouveau son intérêt en 2024.

Un parking pour véhicules légers a été aménagé à l'entrée de la rue des Hâtes à l'usage des parents accompagnant leurs enfants au groupe scolaire Pierre Perret proche, avec l'ambition d'éviter les embouteillages dans la rue des écoles.

Des tables de pique-nique ont été mises à disposition au lieu-dit La Plage. Ce lieu agréable au bord de la rivière Le Serein offre des moments de détente appréciés de tous. Une table de pique-nique est également disponible place Lafarge pour le goûter des enfants après quelques rafraîchissements à la fontaine

En décembre, nous installerons des nichoirs et des mangeoires pour les oiseaux, dans le périmètre des écoles, et dès le printemps, la ligue de protection des oiseaux L P O avec le soutien des





enseignants proposera une demi-journée de sensibilisation au monde des oiseaux de notre région.

Des panneaux d'information concernant la grave maladie de la leptospirose seront mis en place à La Plage et au barrage. Ils sont suffisamment clairs dans leur lecture, pour inviter à la prudence.

Dans le souci d'une gestion raisonnée des accès au terrain de foot, des barrières ont été installées. D'autres barrières seront implantées limitant l'accès au terrain en contrebas.

Et pour passer de joyeuses fêtes de fin d'année les illuminations de Noël sont installées dans le village. ●

Philippe SODOYER



Calendrier des fêtes et cérémonies ...

JANVIER 2024

- Vœux de la municipalité au Caveau 26 janvier
- Saint-Vincent de MALIGNY (messe, apéritif, banquet) 27 janvier

FÉVRIER 2024

- Repas des Conjoints Survivants à définir

MARS 2024

- Morbiflette des pompiers 16 mars

AVRIL 2024

- Journée commémorative des Déportés 28 avril

MAI 2024

- Commémoration du 8 Mai 1945 8 Mai

JUIN 2024

- Élection européenne (bureau de vote salle Lafarge) 9 juin
- Tournoi de pétanque des pompiers à définir

JUILLET 2024

- Méchoui des pompiers au Lavoir 13 ou 14 Juillet
- Festivités et feu d'artifice 14 Juillet
- Tournoi de tennis de MALIGNY du 20 juillet au 10 août

SEPTEMBRE 2024

- Soirée bourru du Comité Saint-Vincent de MALIGNY à définir

NOVEMBRE 2024

- Repas des aînés au Caveau 6 novembre
- Commémoration du 11 Novembre 1918 11 Novembre
- Soirée Beaujolais nouveau salle Lafarge 21 novembre

DÉCEMBRE 2024

- Sainte-Barbe des pompiers 7 décembre





Maligny

Mairie de Maligny

3A rue de Bourgogne • 89800 Maligny • 03 86 47 44 91

mairie.maligny@orange.fr • www.mairie-maligny-89.fr